

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

Membres en exercice : 42 L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février,

Présents: 30 Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

Votants: 36 à 20h00, s'est réuni à Chaumontel,

Date convocation: 30 janvier 2025 en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.

Date d'affichage: 30 janvier 2025

Etaient présents: (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

<u>Absents</u>: (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Chantal ROMAND

N°2025/013	AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION
	RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'AGENT DU CIG GRANDE
	COURONNE POUR DES MISSIONS TEMPORAIRES 2025-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu le projet de convention portant sur des missions temporaires, proposé par le CIG Grande Couronne,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 23 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 janvier 2025,

Considérant que, pour cause de départ en congés maternité, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est à la recherche d'une personne, contractuelle, en charge du service développement économique, dès que possible et jusqu'en décembre 2025,

Considérant par ailleurs, l'offre de service du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour des missions temporaires ; le profil recherché correspondrait à un agent de catégorie B, disposant d'une expérience en matière économique. Selon les termes de la convention, le coût est de 221 € par jour.

Cette intervention est estimée à 40 050 € (Montant indicatif, pour une durée de 9 mois).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, valable pour une durée de 3 ans (2025-2027) ;

 $\label{eq:autorise} \textbf{AUTORISE} \text{ le Président à signer cette convention et tout document afférent }; \\ \textbf{IMPUTE} \text{ les crédits nécessaires au budget principal, au chapitre} \\ 0.12 - 2025.$

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président, Patrice Robin